

**N°36/9.20**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 22'790'000.00 TTC RELATIF AU PROJET DE RÉNOVATION - RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE CHANEL**



*Atelier Bildbauer*

**Municipalité en corps**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du mercredi 16 septembre 2020  
Première séance de commission : mercredi 23 septembre 2020, 18 h 30, à la salle des  
Pas Perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville.**

**Détermination de la Commission des finances : OUI**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>OBJET DU PRÉAVIS</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
	2.1 Résumé .....	3
	2.2 Historique .....	4
	2.3 Contexte .....	5
	2.3.1 Urbanisme .....	5
	2.3.2 Planification scolaire .....	5
<b>3</b>	<b>ASPECTS TECHNIQUES</b> .....	<b>6</b>
	3.1 Programme de la construction .....	6
	3.2 Description du projet .....	6
	3.2.1 Principes généraux .....	6
	3.2.2 Existants conservés .....	8
	3.2.3 Ventilation .....	9
	3.2.4 Préau et aménagements extérieurs .....	9
	3.2.5 Équipements sportifs .....	10
	3.2.6 École provisoire .....	10
	3.2.7 Cours d'éducation nutritionnelle (cuisines) .....	11
<b>4</b>	<b>PLANNING GÉNÉRAL</b> .....	<b>12</b>
<b>5</b>	<b>FINANCIERS</b> .....	<b>13</b>
	5.1 Coût du projet .....	13
	5.2 Précisions sur le coût du projet .....	13
	5.3 Financement .....	14
	5.4 Pilotage du projet .....	14
	5.5 Incidences sur le budget de fonctionnement .....	14
	5.6 Incidences sur le budget d'investissement .....	14
	5.7 Tableau financier .....	15
	5.8 Investissements antérieurs et charges d'amortissement .....	15
<b>6</b>	<b>ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>15</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>16</b>

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur la demande d'un crédit de construction concernant le projet de rénovation - reconstruction de l'école de Chanel.

Elle fait suite au crédit d'études de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel (N° 27/6.18), accordé par le Conseil communal le 5 décembre 2018.

Cette demande de crédit de construction représente un montant de CHF 22'790'000.00 TTC et est inscrit au plan des investissements 2021 - 2023.

Le projet est mené en collaboration avec les directions scolaires de Chanel et de Beausobre, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) et le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud (SEPS).

## 2 PRÉAMBULE

### 2.1 *Résumé*

Les bâtiments scolaires de Chanel, datant des années 50-60, doivent faire l'objet d'un assainissement, d'une rénovation et d'un agrandissement pour répondre au besoin croissant du nombre d'élèves. Les espaces extérieurs doivent également être réaménagés, notamment pour répondre aux normes et recommandations en termes de terrains de sports et de préau.



Le projet présenté dans ce préavis permet de réaliser, dans une démarche de développement durable, un bâtiment qui accueillera 22 classes (et ses salles annexes), 2 salles de gymnastique, un préau arboré et des terrains de sports. Il combine démolition partielle, rénovation et construction. Il intègre ainsi une école provisoire pour maintenir l'enseignement pendant les travaux.

Afin de livrer les locaux pour la rentrée de 2023, les travaux de démolition sont planifiés à l'été 2021. Les travaux pour l'école provisoire doivent ainsi débuter dès février 2021 pour assurer la continuité des cours.

## 2.2 Historique

L'École primaire de Chanel, comprenant actuellement 14 classes et ses salles annexes, se compose de trois bâtiments :

- le bâtiment principal, construit en 1955, qui a fait l'objet d'une extension en 2003 ;
- l'école ménagère, construite en 1966, qui accueille également les cours d'éducation nutritionnelle des élèves de Beausobre ;
- la salle de gymnastique construite en 1955 et rénovée en 2005.

Les derniers travaux datent de 2010. Deux classes ont été transformées pour l'implantation de la Direction de l'Établissement primaire Morges Est (cf. préavis N° 21/4.10).



Ce site doit faire l'objet d'une rénovation et d'un assainissement complet.

Une étude lancée en 2017 a démontré la présence d'amiante dans le crépi de la façade du bâtiment principal de 1955. Bien qu'aucune présence d'amiante n'ait été relevée dans l'air, la Commune a l'obligation d'assainir son bâtiment.

En parallèle, la Municipalité a lancé une analyse comparative de plusieurs scénarii d'évolution de l'infrastructure scolaire et parascolaire de la Commune de Morges en réponse aux besoins induits par la population scolaire attendue à l'horizon 2040. Pour répondre aux besoins futurs du secteur, il en est ressorti la nécessité d'agrandir l'école de 4 classes et d'une salle de gymnastique supplémentaires.

Sur ces bases, un appel d'offres a été lancé à l'été 2018 afin de mandater, dès la fin d'année, un groupement de mandataires (architecte, architecte du paysage, ingénieurs civil et CVSE) pour mener les études et la réalisation du projet.

En phase d'études préliminaires, le groupement a étudié plusieurs scénarii de la rénovation lourde à la démolition-reconstruction, afin de déterminer la solution la plus appropriée en termes d'intégration au site, fonctionnalité, durabilité, exploitation et coûts.

Le projet retenu avec les partenaires combine démolition partielle, rénovation et construction. Il est donc nécessaire de créer une école provisoire sur le site pour maintenir l'enseignement pendant les travaux.

L'enquête publique du projet a eu lieu du 30 mai au 28 juin 2020. Elle suit son cours auprès des services cantonaux.

Une seconde enquête sera prochainement déposée pour l'école provisoire en système modulaire.

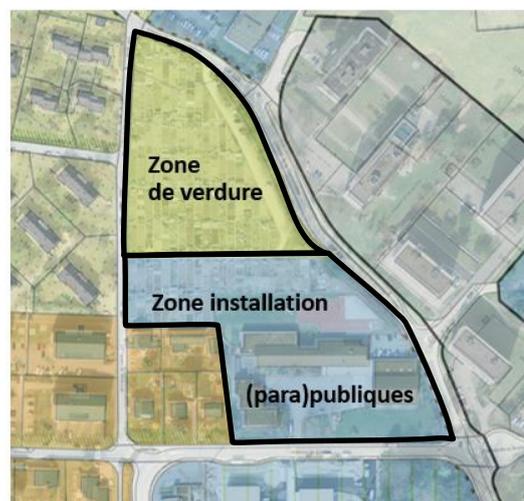
## 2.3 Contexte

### 2.3.1 Urbanisme

Les bâtiments scolaires de Chanel se situent sur la parcelle N° 941 colloquée dans la Zone de constructions d'intérêt public et d'équipements collectifs du Plan général d'affectation (PGA 1990). Le PGA actuellement en révision confirme l'affectation du site en zone d'utilité publique (constructible) et l'a réduite au besoin de l'école. La partie Nord de la parcelle est prévue en zone verte (non constructible) confirmant les jardins potagers familiaux existants.



PGA 1990 (Plan Général d'Affectation)



Futur PGA

45 jardins sont impactés par le projet et font l'objet d'une étude de relocalisation en parallèle du présent projet.

Une présentation du projet de rénovation/reconstruction de l'école, de l'impact sur les jardins et son chemin intérieur ainsi qu'une proposition de relocalisation vers la Gracieuse a été faite à l'Assemblée générale de l'Association le 25 février 2020. En parallèle, la Ville a mené des discussions avec l'Association, et elle réalise un sondage auprès des habitants avoisinants le site proposé à la Gracieuse.

### 2.3.2 Planification scolaire

En matière d'organisation scolaire, la Ville de Morges est actuellement confrontée à des choix qui vont orienter le développement du secteur de la scolarité obligatoire, ainsi que du secteur parascolaire. Elle doit en effet construire, désaffecter ou rénover une grande partie de son patrimoine scolaire ; et elle dispose de plusieurs orientations possibles pour ce faire. Afin de prendre les meilleures décisions possibles dans ce contexte, la Ville de Morges s'est dotée d'une analyse permettant d'adopter une stratégie optimale de planification des bâtiments scolaires et parascolaires.

Les résultats de cette étude ont permis de définir un programme complémentaire des bâtiments scolaires de Chanel, soit 4 classes et 1 salle de gymnastique supplémentaires.

Les réflexions menées à partir des études préliminaires du projet de Chanel ont mis en évidence l'opportunité d'intégrer les 4 classes enfantine de Pré-Maudry au site.

La planification scolaire est une tâche complexe et qui doit s'adapter constamment à l'évolution de la population. Ainsi, une nouvelle analyse sera réalisée après la livraison du nouveau quartier Morges Gare Sud permettant la mise à jour de cette planification.

### 3 ASPECTS TECHNIQUES

#### 3.1 Programme de la construction

Le programme a été défini selon l'analyse des locaux existants et des textes réglementaires et normatifs ainsi qu'avec la collaboration des partenaires :

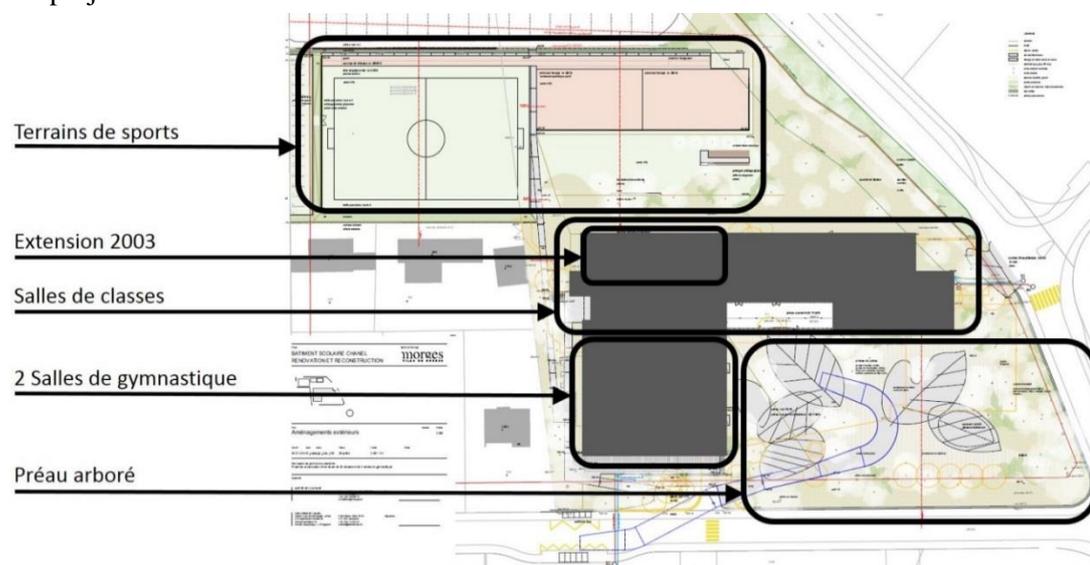
- 22 salles de classe pour 1P à 8P ;
- salles d'activités créatives sur textile et manuelles (ACT/ACM), sciences, musique ;
- salles d'appui/dégagement ;
- bureaux pour l'administration de la Direction scolaire ;
- salle des maîtres et documentation ;
- salle de médiation, infirmerie ;
- 2 salles de gymnastique VD3 et vestiaires ;
- économat ;
- locaux pour le concierge et locaux techniques ;
- rénovation et assainissement des locaux préservés ;
- abri de protection civile désaffecté dans le sous-sol de l'école ménagère : rénovation d'une partie pour de l'accueil temporaire, création dans l'autre partie d'un bassin de rétention des eaux de pluie ;
- préau couvert ;
- aménagement du préau, avec un espace potager ;
- terrains de sport : 1 terrain engazonné, 2 terrains tout-temps, 2 pistes de course de vitesse et de saut en longueur ;
- 15 places de stationnement voitures, 100 pour les vélos et 2 pour les motos ;
- une école et une salle de gymnastique provisoires.

#### 3.2 Description du projet

##### 3.2.1 Principes généraux

La nouvelle école de Chanel a une forme compacte et fonctionnelle et s'intègre facilement au site. L'organisation des locaux est efficace et permet une bonne gestion et exploitation future.

Le projet se dessine ainsi :



Dans une démarche de durabilité et de volonté d'économie d'énergie grise, le projet combine nouvelle construction et maintien de structures existantes.

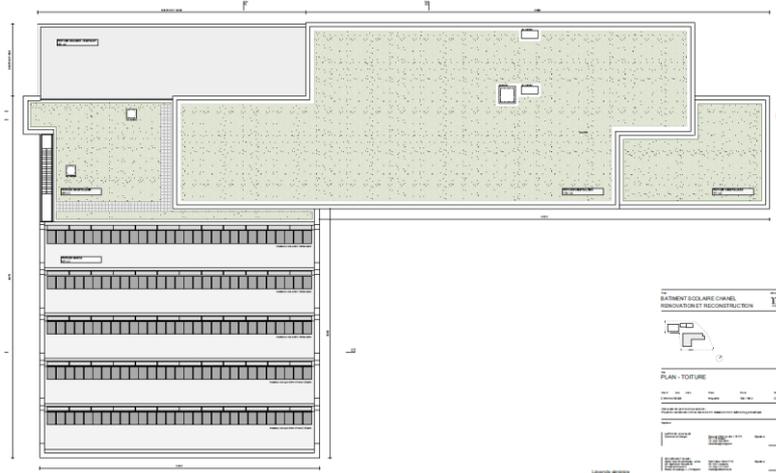
Ainsi, il est prévu la démolition des locaux à l'exception des sous-sols, de l'extension de 2003 et de l'escalier Ouest. Les sous-sols servent de socle au nouveau bâtiment de 2 étages sur rez.



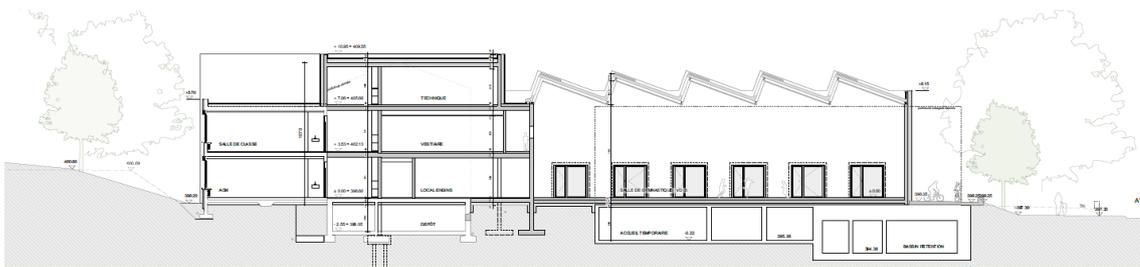
Façade principale (Sud) – Atelier Cube SA

Les matériaux sont choisis pour leur qualité et durabilité.

Les toitures sur les salles de classes sont végétalisées. Celle des salles de gymnastique est en sheds (\*) pour un maximum de luminosité, naturelle et confortable, et recouverte de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques avec une orientation Sud pour un rendement optimum.



Toitures – Atelier Cube SA

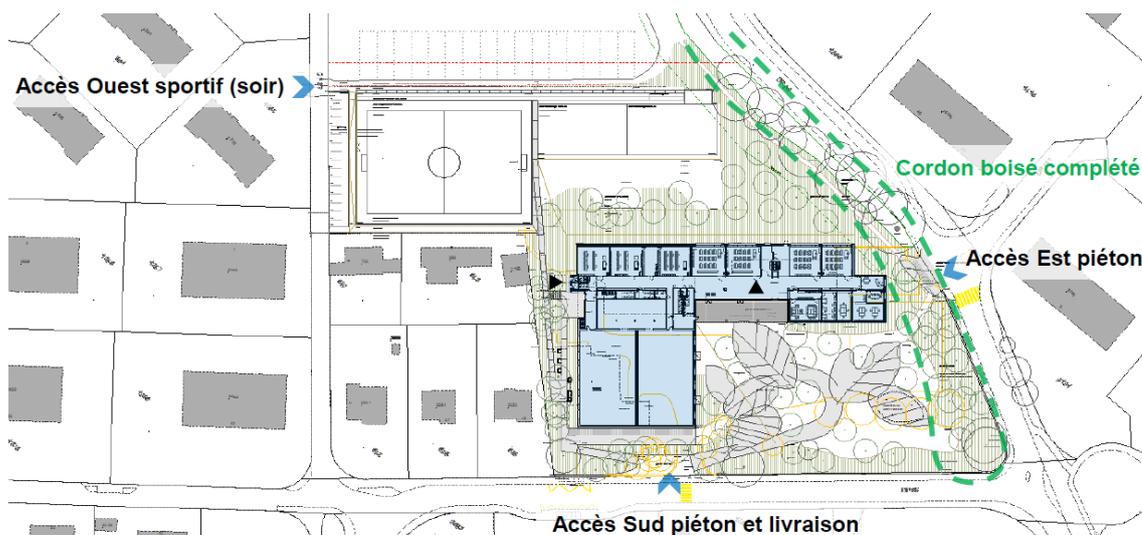


Coupe – Atelier Cube SA

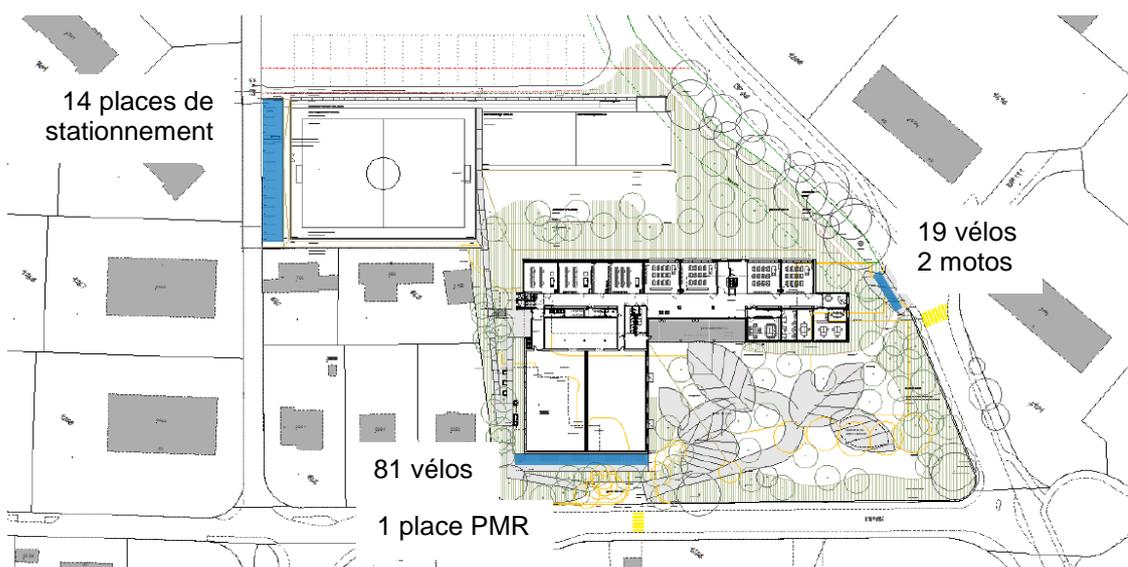
Le nouveau bâtiment est à très basse consommation d'énergie, avec un niveau de performance énergétique équivalent à Minergie – P.

L'accès principal est au Sud de la parcelle comme actuellement. Un accès secondaire piéton est à l'Est. Un troisième accès est prévu à l'Ouest notamment par rapport au stationnement des véhicules et pour les activités sportives des sociétés. Une entrée du bâtiment à côté de l'extension de 2003 permet d'aller aux salles de gymnastique sans possibilité de circulation dans le reste de l'école.

(\*) : Toiture en forme de dents de scie avec le versant le plus court vitré.



Le stationnement pour les véhicules et les 2 roues est calculé en application des normes VSS et du plan de mesures Opair 2018 de l'agglomération Lausanne-Morges adopté le 6 février 2019 par le Conseil d'État.



### 3.2.2 Existants conservés

L'extension de 2003 est maintenue et protégée pendant le chantier. Elle bénéficie de menus travaux tels que la mise en peinture et la mise en conformité électrique.

Les sous-sols du bâtiment principal et de l'école ménagère sont conservés. Ils bénéficient de travaux de mise en conformité pour la sécurité incendie. Les locaux de stockage de la Ville y sont maintenus.

Le sous-sol de l'école ménagère est actuellement un abri de protection civile qui a été désaffecté. Une partie de cet abri est utilisé occasionnellement pour de l'accueil temporaire (exemples : loger des migrants, manifestations sportives, mouvement pour "les femmes kurdes"). Le projet prévoit une rénovation de cet espace toujours pour de l'accueil temporaire, dimensionné sur une capacité de 50 personnes, comprenant notamment la création d'un nouvel escalier, le système de ventilation et 5 douches et 5 WC.

L'autre partie du sous-sol est reconvertie en bassin de rétention des eaux de pluie associé à un système de récupération pour WC et/ou arrosage.

Sur la base de l'étude de différentes solutions, le système de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire est également préservé. La chaudière à gaz existante a été remplacée très récemment (2014) et sa consommation sera réduite du fait d'un bâtiment performant en isolation. De plus, il existe des possibilités futures d'évolution de cette production (changement de type d'énergie, nouvelles technologies).

### 3.2.3 Ventilation

L'aération des bâtiments a pour objectif principal d'évacuer les polluants et d'apporter de l'air frais. Le projet limite la ventilation mécanique aux locaux borgnes, vestiaires, et sanitaires. La ventilation des salles de classe se fait par ventilation naturelle et selon les normes en vigueur. Ainsi, l'ouverture des fenêtres se fera en fonction du taux de CO2 indiqué sur un boîtier disposé sur le pupitre de l'enseignant. Cette pratique plus écologique et pédagogique est déjà mise en place dans certains locaux du Canton.

### 3.2.4 Préau et aménagements extérieurs

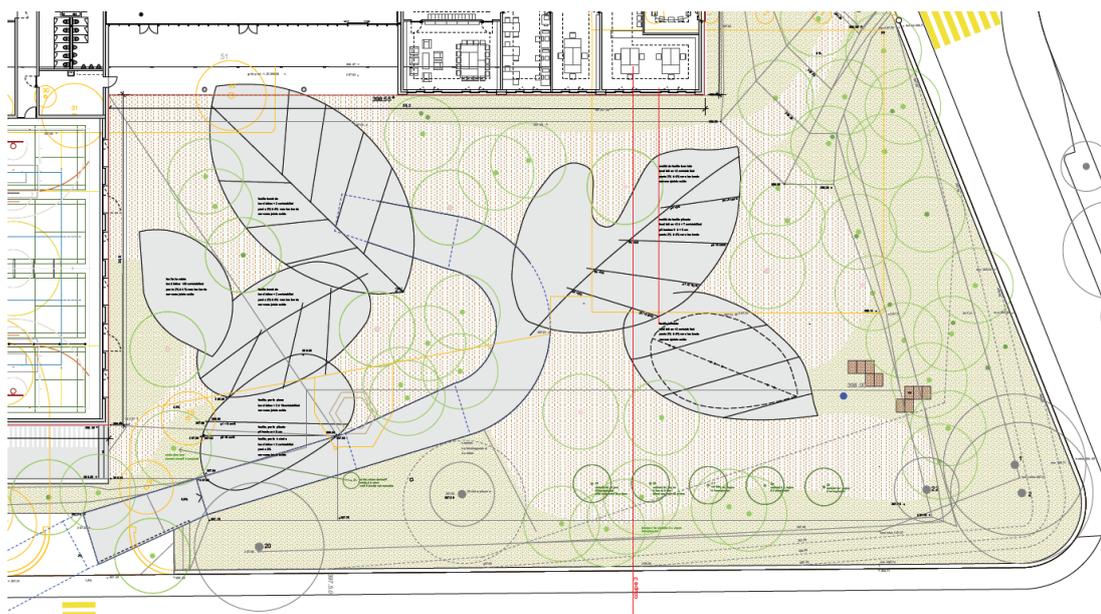
Le préau est actuellement une cour en enrobé. Libéré des constructions modulaires de type portakabin, il devient un espace arboré (espèces indigènes), ludique et agréable notamment en période de forte chaleur. Son revêtement est perméable avec des cheminements et surfaces en forme de feuille en béton (pas plus coûteux qu'en version enrobé traditionnelle) avec les avantages suivants :

- abaissement très significatif de la température grâce au revêtement clair et perméable par rapport à l'enrobé noir qui absorbe la chaleur ;
- restitution des eaux pluviales au sol, hospitalier pour le développement des arbres ;
- le béton durable ne nécessite pas d'entretien (le stabilisé demande un léger cylindrage après chaque hiver) ;
- démarche écologique et durable.

Un espace couvert est dédié aux plus petits et crée une séparation avec les plus grands. Un espace potager est également prévu.

Les espaces verts sont améliorés en complétant harmonieusement le parc de Beausobre.

Le saule-pleureur commémoratif et la stèle en mémoire de Mme Perreaud, Directrice de l'Etablissement scolaire primaire et secondaire de Haute pierre sont intégrés au plan paysager.



De plus, le site se trouve dans un contexte urbain très construit et laissant peu de place aux espaces verts. Le projet permet de reconstituer le cordon boisé longeant le chemin de la Chenaillettaz vers le site de Beausobre.

### 3.2.5 Équipements sportifs

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a été consulté et a donné un avis favorable sur les équipements sportifs proposés.

Selon les études préliminaires, les terrains sont redimensionnés pour répondre aux directives sportives en vigueur.

Pour les 2 salles de gymnastique, bien que des salles VD2 soient conformes, la Ville a suivi les recommandations du SEPS pour des salles VD3.

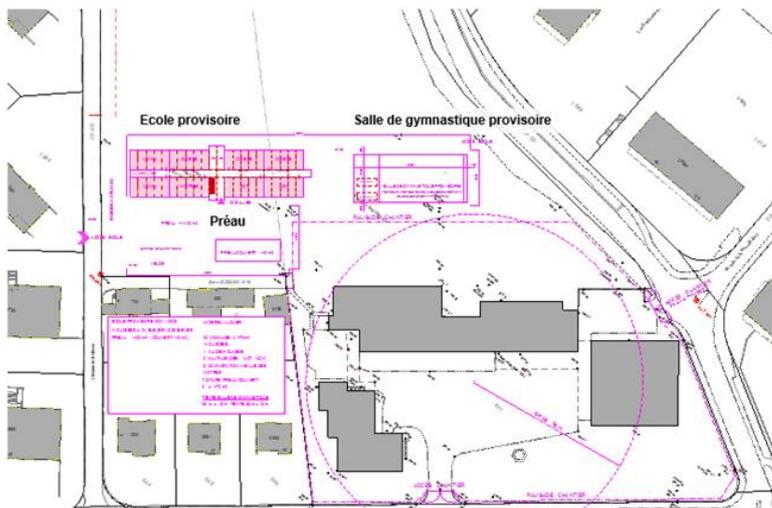
La salle VD3 est plus grande de seulement un mètre en largeur et de deux mètres en longueur. Ces dimensions permettent, dans chacune des salles, de :

- résoudre le problème de sécurité rencontré dans les salles VD2 par le manque de dégagement à l'arrière des terrains de badminton ;
- disposer d'un 4<sup>e</sup> terrain de badminton ;
- bénéficier d'un terrain de basketball avec une aire d'évolution principale plus confortable de 54 m<sup>2</sup> et avec plus de possibilités pour les sports associatifs ;
- être conforme à la norme 201 de l'Office fédéral du sport de Marcolin (OFSPPO).

### 3.2.6 École provisoire

L'enseignement sera maintenu en créant un espace dédié au Nord du bâtiment actuel. Cet espace comprend une école provisoire en système modulaire de 2 étages sur rez, un préau et un second couvert. Le bâtiment prend en compte l'utilisation actuelle de l'école existante ainsi que deux salles supplémentaires selon les besoins d'enclassement à venir avant la livraison du nouveau bâtiment. Il est également prévu la location d'une salle de gymnastique temporaire, en structure métallique et tente, qui a déjà donné toute satisfaction au SEPS lors d'un projet similaire à Corseaux sur Vevey. Cette solution est également soutenue par la direction des écoles. Les activités devront être temporairement adaptées et certaines seront pratiquées sur d'autres sites de la Ville.

L'école provisoire sera louée avec une option d'achat. La Ville étudie actuellement la possibilité de réutiliser cette structure en la déplaçant pour d'autres chantiers et ainsi optimiser les dépenses de structures temporaires sur la Ville.



### 3.2.7 Cours d'éducation nutritionnelle (cuisines)

Dans le cadre des études du projet, une réflexion a été menée sur les deux salles d'éducation nutritionnelle qui sont dans l'école ménagère et faisaient ainsi partie du programme initial de rénovation.

Ces salles, à destination des élèves de Beausobre, sont positionnées à distance de leur site scolaire et entraîne une perte de temps en déplacements pour ces derniers. Cela implique également une cohabitation entre des élèves de primaire et de secondaire.

Il en est sorti l'opportunité de répondre en repositionnant les salles d'éducation nutritionnelle sur le site de Beausobre et en transformant les locaux ainsi libérés en salles de classe.

Afin de poursuivre les études pour construire un petit bâtiment pérenne dédié à cet enseignement (à l'Est du site de Beausobre, en utilisant le couvert existant comme structure de base) et dans les délais pour une livraison des locaux à la rentrée 2021, un crédit de CHF 150'000.00 TTC a été accordé en urgence par le Conseil communal le 4 mars 2020 ([Préavis N° 1/2.20](#)).

La construction en phase de faisabilité était estimée à CHF 1'500'000.00 TTC. La suite des études a conduit cet été à un devis général de CHF 2'500'000.00 TTC. La Municipalité n'a donc pas souhaité donner suite et a décidé d'intégrer ces deux classes dans l'école provisoire de Chanel le temps du chantier.

Les avantages sont les suivants :

- les cuisines bénéficient de la structure à construire (locaux techniques, WC, réseaux) ;
- aucun site n'est péjoré par l'implantation de cette structure conséquente (300 à 400m<sup>2</sup>) ;
- les cuisines restent à leur emplacement actuel tel que prévu initialement.

En parallèle, la Ville poursuit ses investigations pour des locaux à long terme sur le site de Beausobre.

#### 4 PLANNING GÉNÉRAL

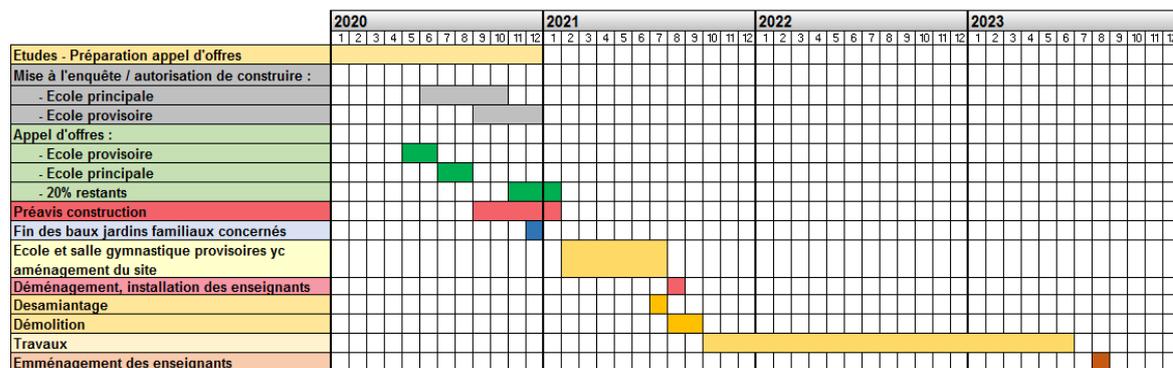
La phase I d'étude du projet, soit de l'avant-projet à l'appel d'offres, se déroule de janvier 2019 à fin 2020. Elle est actuellement terminée à 90%.

La phase II relative à la réalisation sera engagée dès l'acceptation du présent crédit de construction par le Conseil communal.

##### Phases SIA

<b>Phase I Etude</b>	<b>3 Etude du projet</b>	<b>31 Avant-projet</b> <b>32 Projet de l'ouvrage</b> <b>33 Demande d'autorisation</b>
	<b>4 Appel d'offres</b>	<b>41 Appels d'offres</b>
<b>Phase II Réalisation</b>	<b>5 Réalisation</b>	<b>51 Projet d'exécution</b> <b>52 Exécution de l'ouvrage</b> <b>53 Mise en service, achèvement</b>

Planning intentionnel :



Le planning est organisé afin de pouvoir :

- mettre en place au printemps 2021 l'école provisoire permettant le déménagement des classes à la fin des cours puis le maintien de l'enseignement pendant le chantier ;
- procéder aux travaux d'assainissement et de démolition pendant l'été 2021.

## 5 FINANCIERS

### 5.1 Coût du projet

Conformément aux directives de la Ville, la présente demande de crédit de construction a été élaborée sur la base d'un devis consolidé avec 80% des soumissions rentrées. Le projet est décomposé par parties d'ouvrage. L'exécution des travaux se fera de manière traditionnelle sans recourir à un prestataire global, type entreprise générale. La mise en soumission, telle qu'effectuée, permet une consolidation du coût de construction à +/- 10 %.

Désignation	Coût CHF/TTC
Travaux préparatoires, y compris location école et salle de gymnastique provisoire	4'100'000
Cuisines provisoires, location locaux et achat équipements	810'000
Frais liés aux déménagements	100'000
Bâtiment	15'830'000
Aménagements extérieurs	2'300'000
Frais secondaires, taxes diverses, géomètre etc...	150'000
Divers et imprévus	1'000'000
Ameublement (fera l'objet d'un prochain préavis)	-
<b>Total</b>	<b>24'290'000</b>
Les honoraires phase 1 – crédit d'études	- 1'500'000
<b>Demande de crédit phase construction (N° Abacus 3120)</b>	<b>22'790'000</b>

Le coût d'études de la phase I (préavis N° 27.6/18), soit CHF 1'500'000.00 TTC est compris dans le devis.

Ce montant est dès lors déduit pour obtenir une demande de crédit de construction de CHF 22'790'000.00 TTC.

### 5.2 Précisions sur le coût du projet

Le coût du projet comprend les tableaux interactifs dans toutes les salles, bénéficiant d'un financement cantonal. L'affichage numérique est à charge de la commune pour un forfait de CHF 2'500.00 pièce selon le règlement sur les constructions scolaires, entré en vigueur au 5 mai 2020 (accord canton-communes). Le coût comprend également tous les frais liés au déménagement du mobilier vers l'école provisoire et des locaux de stockage, et le réaménagement vers la future école.

Le projet prévoit l'utilisation du mobilier existant des écoles de Chanel et Pré-Maudry. L'achat du mobilier et des équipements non récupérables et ceux pour les 4 nouvelles classes et la salle de gymnastique supplémentaire fera l'objet d'un prochain préavis spécifique.

Comme précisé plus haut, l'école provisoire est ici prévue en location (avec une option d'achat). Si l'étude de la Ville montre l'opportunité de réutiliser cette structure et ainsi optimiser les dépenses pour d'autres chantiers scolaires, un préavis sera déposé pour demander les crédits nécessaires à cet achat.

### **5.3 Financement**

Le coût du projet a été transmis au Comité de direction de l'ASIME afin de solliciter son financement. Les principes sont fixés par l'article 23 – Immobilier des statuts, qui précise que les communes reçoivent une indemnité annuelle arrêtée par le Comité de direction selon le barème des coûts des bâtiments adopté par le Conseil intercommunal. Cette indemnité se calcule en prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les charges et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux.

Le montant à prendre en compte exclu la rénovation des locaux en sous-sol à usage de la Ville et le choix de salles de gymnastique de type VD3 (au lieu de VD2 pour accroître l'offre aux sociétés locales) qui représentent CHF 540'000.00 TTC. Une présentation sera également faite au Conseil intercommunal du 23 septembre 2020.

### **5.4 Pilotage du projet**

Le projet est piloté par le Service Urbanisme, constructions et mobilité. Pour mener à bien ce projet, 3'400 heures de chef de projet interne seront nécessaires pendant la durée des travaux soit 34 mois, de septembre 2020 à fin 2023. Des représentants des services Sports, bâtiments et environnement et Cohésion sociale et logement seront impliqués dans le suivi du projet.

### **5.5 Incidences sur le budget de fonctionnement**

Les frais engendrés pour assurer l'entretien et le nettoyage des surfaces supplémentaires seront, le cas échéant, intégrés par voie budgétaire dès l'été 2023.

### **5.6 Incidences sur le budget d'investissement**

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3120.42800.5030.00 – CHF 22'790'000.00. Ce préavis correspond au N°502.04.02 dans le plan des investissements. Les dépenses sont prévues sur 2021 à 2023.

## 5.7 Tableau financier

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2020	2021	2022	2023	2024
						et suivants
Dépenses	22 790 000		3 240 000	13 000 000	6 550 000	
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
<b>Total investissements</b>	22 790 000	-	3 240 000	13 000 000	6 550 000	-

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	30
Année début de l'amortissement	2022
Année bouclage du préavis	2050
Taux d'intérêt au 31.12.2019	1.04%

	2020	2021	2022	2023	2024
	et suivants				
<b>Charge d'intérêts</b>	-	122 458	122 458	122 458	122 458
<b>Charge d'amortissement</b>	-	-	759 667	759 667	759 667

Autres charges	Chapitre				

Recettes	Chapitre				
<b>Total fonctionnement</b>	-	122 458	882 125	882 125	882 125

## 5.8 Investissements antérieurs et charges d'amortissement

Le 5 décembre 2018, un crédit de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel a été accordé par le Conseil communal (N° 27/6.18). Ce montant est amorti sur 5 ans à partir de 2020 à hauteur de CHF 300'000.00 par an.

Certains investissements réalisés au cours de la vie du bâtiment de Chanel ne seront pas entièrement amortis à fin 2020 pour CHF 829'500.00 environ. L'impact financier de cette rénovation sur les comptes de la Commune serait une charge d'amortissement extraordinaire de CHF 829'500.00. Afin d'avoir des amortissements continus dans les comptes, il est proposé de prélever sur le fonds des investissements futurs (compte 9282.0003) cet amortissement extraordinaire.

## 6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec la politique énergétique de la Ville, Cité de l'énergie, la construction est réalisée de manière exemplaire offrant une consommation en ressource énergétique moindre, ainsi qu'une intégration harmonieuse dans le site. La construction respecte les préceptes de développement durable de la Ville préservant des possibilités de développement et de préservation du site pour les générations à venir.

Elle vise un niveau équivalent au standard Minergie-P par un bâtiment à très basse consommation d'énergie. Les toitures du bâtiment possèdent des panneaux solaires photovoltaïques, pour sa consommation électrique, et thermiques, pour l'eau chaude sanitaire, et de la végétalisation.

Une partie des bâtiments et équipements existants a été conservée pour prolonger son cycle de vie et ne pas consommer d'énergie grise inutile.

La nouvelle construction a une forme compacte et efficace, ce qui limite les grandes distances de réseaux de distribution, les équipements techniques et les surfaces à exploiter et entretenir. La ventilation naturelle a été privilégiée. Ce choix permet de gagner en place (locaux techniques et gaines de distribution) et optimise encore les équipements techniques, leur maintenance et leur coût d'exploitation. Il intègre également une démarche pédagogique pour les élèves.

Les espaces extérieurs sont conçus pour redonner sa place à la nature et générer des symbioses avec l'environnement naturel. Le revêtement de sol est perméable et ne crée pas de surchauffe des espaces. Il est hospitalier pour le développement des arbres et facilite la récupération des eaux de pluie. Le préau est arboré avec des espèces indigènes et un espace potager participe à la sensibilisation des élèves aux thèmes de l'environnement.

Ce projet a pour but de donner aux élèves, enseignants et personnels administratifs et de conciergerie les meilleures conditions d'enseignement et de travail.

Un accent particulier est porté sur l'accessibilité des locaux et l'ergonomie des aménagements. Les locaux sont tous accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (cf. norme SIA 500, Constructions sans obstacles éd. 2009).

## 7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 22'790'000.00 TTC pour la rénovation - reconstruction de l'école de Chanel,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 759'666.66 par année, à porter en compte dès le budget 2022.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2020.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella